

Mareil-le-Guyon  
Janvier 2019 N° 7

Dans ce numéro

- **Dépenses d'investissements 2018**
- Photos des travaux et ateliers
- Informations diverses
- Elections européennes
- Trafic RD191
- Le CCAS
- **La bibliothèque /L'école**
- Les Cérémonies du 11 novembre 2018
- Pêle-mêle de photos des manifestations et activités
- Informations pratiques



## *Le Mot du Maire*



Chères Mareilloises, chers Mareillois,

Le dernier bulletin N°6 de juin 2018 était consacré à une *édition spéciale du budget*. Je terminais alors l'édito en écrivant « *faute de place, ce numéro ne reprend pas l'ensemble des manifestations intervenues depuis le début de l'année mais ce n'est que partie remise pour la prochaine édition Le Petit Mareillois* ».

Nous y voici. Ce bulletin de début 2019 reprend les nombreux événements qui ont animé notre village tout au long de l'année écoulée. La Maison du Village devient même trop petite pour accueillir toutes les animations qui se succèdent chaque jour de la semaine. Le pêle-mêle des photos que vous découvrirez à l'intérieur de ce bulletin expose la vie de votre village avec toute sa diversité, ses particularités et ses capacités qui font la force et la qualité de vie de notre commune. Permettez-moi de remercier en votre nom les responsables et bénévoles du monde associatif qui contribuent à l'organisation et à l'animation de ces activités.

Notez dès maintenant que Mareil-le-Guyon accueillera les 07 et 08 septembre le *66<sup>ème</sup> festival de la Terre* organisé par les *Jeunes Agriculteurs Ile-de-France Ouest*, nous reviendrons ultérieurement sur cet événement de portée régionale.

Les six derniers mois écoulés nous ont permis de voir une partie des travaux répertoriés dans le programme d'investissement 2018 se concrétiser; les autres travaux plus conséquents, seront entrepris à l'été 2019.

Vous découvrirez également dans les pages intérieures les « *petits travaux* » réalisés par des villageois soucieux d'apporter un peu de leur temps libre et de leur compétence à l'intérêt général. Venez les rejoindre, il y a de la place pour tout le monde !

Je vous convie avec les élus du conseil municipal à la traditionnelle cérémonie des vœux suivie d'un cocktail,

VENDREDI 25 JANVIER à 19h à la Maison du Village.

Nous aurons le plaisir d'accueillir les nouveaux arrivants sur Mareil-le-Guyon que j'espère compter nombreux parmi nous.

**Bonne année 2019 et Meilleurs vœux**

Michel Lommis

## Les dépenses d'investissements 2018

Nos dépenses d'investissement sur l'année écoulée se résument selon trois grandes catégories

### Opérations d'équipements.

- Réfection de la terrasse au-dessus du porche de l'église/ rénovation du plafond de la sacristie/ nettoyage et remplacement des tuiles défectueuses de la toiture sud de l'église : coût TTC 28 516 €, aide du Conseil départemental 16 634 €.
- Remplacement de la chaudière à la maison du village : coût TTC 6 986 €, aide de la communauté de communes Cœur Yvelines 2 910 €.
- Rénovation et extension du chauffage de l'église : coût TTC 18 792 €, aide de la communauté de communes Cœur Yvelines 7 730 €.
- Installation d'un abribus Grande Rue à l'arrêt « la Place » : coût TTC 7 158 €, aide du Conseil départemental (produit des amendes de police) 4 772 €.

### Opérations de voirie.

Les opérations réalisées cet automne, réfection de la rue des Sources et renforcement de la route de la Garenne représentent une dépense TTC de 101 165 €, aide du Conseil départemental à hauteur de 59 013 €.

La réfection de la rue de la Mairie, de la rue de l'Hirondelle et de l'angle rue de l'Hirondelle / rue du Bout de l'Eau sera réalisée mi 2019. Les premières études du Maître d'Œuvre font apparaître la nécessité de la mise en place d'un nouveau plan de circulation dans ce secteur afin de faciliter la circulation et le stationnement des véhicules desservant l'école maternelle. Une communication au public est envisagée avant décision définitive.

### Opérations de restauration du patrimoine.

Ces opérations sont conduites au travers d'un contrat rural. Le Conseil départemental et la Région Ile-de-France ont émis un avis favorable à notre demande. Ces collectivités participeront au financement des travaux à hauteur de 30% pour le conseil départemental et de 40% pour la Région Ile-de-France, dans la limite d'un plafond de 370 000 € HT. La Communauté de Communes Cœur Yvelines sera sollicitée à hauteur de 10%, le maximum des aides autorisées par la loi étant de 80%.

Rappelons que les opérations prévues dans le cadre de ce contrat rural concerne: le ravalement des extérieurs de la mairie et des deux dépendances situées de part et d'autre, la restauration des anciens logements situés au-dessus de la garderie de l'école maternelle, la restauration partielle de la façade nord de l'église.

Suite à appel à candidature mené cet automne, le Maître d'œuvre est sélectionné et les premières études vont débiter très prochainement.

Pour information, les opérations de voirie et de restauration du patrimoine sont menées avec l'aide précieuse de l'agence départementale *Ingeniery*, agence qui assiste les communes tant sur le plan technique que juridique. Nos vifs remerciements à nos interlocuteurs pour leur dévouement et leurs conseils.

## Merci aux bénévoles des Ateliers de Mareil

Grâce à l'équipe de bénévoles des Ateliers de Mareil, des travaux d'entretien sont réalisés régulièrement : lasure du pont de la Guyonne et de la barrière du square de la Liberté, réparation et peinture de petits jeux, nettoyage du cimetière et du lavoir (rue du Moulin de l'Hirondelle), terrasse devant la kabanatou et bouchage du puits à la Maison du Village, réalisation d'une barrière devant la mairie, remise en état du monument aux morts, remise en état du local à gaz servant au chauffage de l'église, et encore bien d'autres choses....

### N'hésitez pas à rejoindre l'équipe des Ateliers

*Les dates figurent sur la feuille jaune distribuée chaque mois.  
Merci à Jacques Passet pour son dévouement et ses talents de bricoleur.*



*Photos page de droite :* réfection de l'angle de la ruelle des Prés, rue des Sources, route de la Garenne, de différents marquages au sol, chauffage / toiture, / plafond de la sacristie de l'église, pose d'un abribus, fleurissement des parterres devant la Mairie réalisé par les élèves du CHEP (Centre Horticoles d'Enseignement et de Promotion du Tremblay-sur-Mauldre).

# *Photos des travaux et ateliers*





## Informations diverses

### Autour de sa propriété

Il n'est pas inutile de rappeler qu'il appartient à chacun de veiller aux élagages des arbres et arbustes de sa propriété. Depuis la loi du 17 mai 2011, le maire dispose de moyens pour ordonner l'élagage des arbres qui nuisent à la visibilité ou qui menacent la sécurité sur les voies communales ou aux abords des lieux publics. Après une mise en demeure restée sans réponse, le maire pourra faire procéder d'office aux travaux et envoyer la facture au(x) riverain(s) concerné(s).

### Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le plan définissant l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènements sur la commune est arrêté.

Le maire met en œuvre le PCS de sa propre initiative ou sur demande du préfet.

Quatre chapitres le composent : identification des risques, organisation de la réponse communale, recensement des moyens susceptibles d'être mobilisés, les annexes.

L'arrêté N° 2018/23 du 30 juillet 2018 porte approbation du PCS.

Nous remercions une nouvelle fois les personnes qui ont répondu favorablement à notre appel pour nous assurer leur soutien et leur aide lors d'évènements majeurs.

### Urbanisme

Les règles d'urbanisme sont écrites dans un document nommé Plan Local d'Urbanisme (PLU). Vous pouvez consulter ce document sur le site Internet de la commune à la rubrique « vie municipale/urbanisme/PLU » et nous sommes également à votre disposition en mairie pour vous renseigner sur des questions particulières.

Tous travaux de clôture, d'ouvertures (porte, fenêtre, fenêtre de toit, portail...), de construction (abri de jardin, piscine, local technique, ajout de construction, terrasse...), de démolition, de modification de façade, sont soumis à déclaration et à autorisation du maire. Les règles sont écrites pour tous et sont applicables à tous.

Toutes les déclarations préalables ou dépôt de permis de construire sont mentionnés dans le compte-rendu des séances du conseil municipal, rubrique « vie municipale / les séances du conseil, comptes-rendus ».

### Le haut débit

Bonne nouvelle pour les Mareillois fin novembre. Non seulement ils fêtaient l'arrivée du « beaujolais nouveau » mais de plus, ils bénéficiaient d'une *montée en débit* tant attendue pour l'accès au réseau. Les infrastructures ont été modernisées par l'agence départementale « Yvelines Numériques » en attendant l'arrivée de la fibre optique au-delà de 2020. Les résidents de *Cheval Mort* devront encore patienter jusqu'à fin mars 2019, date de la mise en service des armoires sur la commune de Bazoches-sur-Guyonne.

Si des habitants n'ont pas constaté de *montée en débit* à leur domicile, ils peuvent contacter leur fournisseur Internet. Leur débit peut être bridé par le contrat ou le matériel.

### Dépôts sauvages



Dégradation du paysage et danger potentiel : Détritus, jouets, mobilier, papiers ...

A un moment où on parle beaucoup d'environnement, de taxes et d'impôts, on peut être encore plus choqué par de tels gestes d'incivilité, ordures ménagères, gravats, électroménagers ou encore déchets végétaux sont jetés n'importe où par des individus inciviques et cela dégrade le paysage. Outre la pollution visuelle et olfactive, il existe un risque de contamination des milieux naturels (le sol, l'eau, l'air) si des produits toxiques (huiles de vidange, pots de peinture, produits phytosanitaires, amiante, piles...) sont déposés dans des endroits inappropriés que ce soit sur un terrain public ou privé.

## *Monoxyde de carbone : un tueur invisible*

Le monoxyde de carbone est un gaz hautement toxique particulièrement dangereux parce qu'inodore et incolore. Le monoxyde de carbone résulte de la combustion incomplète de la plupart des combustibles (bois, charbon, fioul, gaz naturel, gaz butane, gaz propane...). Il est causé par: une cheminée à bois mal entretenue, un garage non ventilé, un local chaudière sans bouche d'air frais, un appareil de chauffage ou d'énergie présentant un défaut de combustion ou d'installation, etc.

Une intoxication peut se traduire par de simples maux de tête ou des nausées, elle peut également s'avérer mortelle.

Il existe des gestes simples à respecter afin de réduire tous les risques d'intoxication.

- Faire entretenir les appareils de chauffage et chauffe-eau.
- Ne jamais utiliser un réchaud de camping, un four à gaz, un brasero, un barbecue, une cuisinière, un radiant à gaz infrarouge ou à catalyse comme moyen de chauffage...
- Un chauffage d'appoint, comme un poêle à pétrole, ne doit pas fonctionner de façon prolongée dans une pièce fermée et surtout pas dans une chambre.

Il est obligatoire d'aérer quotidiennement l'habitation.

Il ne faut jamais obstruer les grilles de ventilation hautes et basses, même par temps froid.

Si ces symptômes apparaissent, il faut aérer immédiatement les locaux, arrêter les appareils à combustion, évacuer les lieux et appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes).

## *Sécurité : Participation Citoyenne*

La commune a signé le protocole du dispositif « Participation Citoyenne » avec la Préfecture et la Gendarmerie.

Le panneau ci-contre annonçant le dispositif est implanté depuis l'automne aux différentes entrées du village.

Le dispositif « Participation Citoyenne » est maintenant opérationnel, c'est un partenariat qui vise à associer les habitants aux forces de l'ordre et la mairie. Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif vise à encourager la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

A travers la participation citoyenne et en appelant le 17, vous aidez la gendarmerie à nous protéger.

Une réunion publique, en présence du major de la brigade de la gendarmerie de Montfort-l'Amaury, sera organisée courant du premier trimestre 2019 pour une présentation détaillée de ce dispositif.

Cette réunion devrait se tenir conjointement avec nos voisins des communes de Bazoches-sur-Guyonne et de Les Mesnuls, date et lieu seront communiqués sur une prochaine feuille jaune.

*A travers la participation citoyenne et en appelant le 17, vous aidez la gendarmerie à nous protéger.*



## *Transport*

La société Transdev a décidé de mettre en place cette année une solution adaptée pour ses clients sourds et malentendants. Cette application vise l'autonomie des personnes atteinte par ce handicap.

Une application est disponible en téléchargement sur [www.acce-o.fr](http://www.acce-o.fr).

Ce service est offert et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 en libre accès.

**Un compromis pour la sécurité des enfants :** A la rentrée des vacances de la Toussaint, il a été pris en compte le problème de sécurisation du carrefour du Cheval Mort pour les élèves devant traverser la RD191 afin de se rendre aux arrêts de bus. La commune, avec l'aide des transporteurs, a décidé de doubler les arrêts et d'en positionner un de chaque côté de la RD191; de ce fait, les enfants ne traversent plus le carrefour à pieds mais en bus.

### **AMÉTHYSTE PASSE AU NUMÉRIQUE**

Le titre Améthyste est un forfait de transport financé par le Conseil départemental des Yvelines pour permettre aux personnes âgées, personnes handicapées, anciens combattants et veuves de guerre, sous conditions d'éligibilité, de voyager gratuitement, ou avec une participation

Tél. 01 39 07 81 20 - 01 39 07 82 12

Mail. [amethyste78@yvelines.fr](mailto:amethyste78@yvelines.fr)

## Élections européennes 2019

Entre le 23 et le 26 mai 2019, les citoyens des 27 États membres de l'Union sont appelés aux urnes pour renouveler le Parlement européen

En France, les élections se tiendront le dimanche 26 mai.



Chaque année, onze millions de personnes ne peuvent pas voter car elles ne sont pas inscrites sur les listes électorales. Les listes électorales habituelles sont remplacées au premier janvier 2019 par le Répertoire Electoral Unique (REU) dans le but de fiabiliser les listes et gérer le processus électoral. Ce répertoire géré au niveau national par l'INSEE permet la mise à jour en continu des listes électorales, à l'initiative des communes ou de l'INSEE. Pour les élections européennes du 26 mai prochain, l'inscription est automatique pour les jeunes de nationalité française ayant atteint 18 ans. En revanche, si vous avez emménagé à Mareil-le-Guyon récemment,

inscrivez-vous avant le 31 mars 2019.

Ces démarches peuvent être effectuées :

- 1) Par courrier. Il faut adresser à la mairie : une photocopie recto-verso de votre pièce d'identité, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription complété.
- 2) En vous présentant directement à la mairie muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du formulaire de demande d'inscription complété.

Ces élections permettent aux citoyens de choisir leurs représentants au Parlement européen. Fonctionnement des élections, rôle des députés : quels sont les enjeux de ce moment majeur de la démocratie européenne ? Quelles sont les nouveautés pour le scrutin 2019 ?

### Réforme Macron

Le gouvernement a réformé le mode de scrutin des européennes de 2019. Il a mis fin à la répartition du scrutin en 8 circonscriptions pour retourner à une seule liste nationale.

Cette réforme électorale a été officialisée par la loi n° 2018-509 du 25 juin 2018 relative à l'élection des représentants au Parlement européen, dont l'article 1 prévoit que « la République forme une circonscription unique. »

### Nombre de tours

Les élections européennes ont lieu au suffrage universel direct à un tour. Il n'y aura donc pas de deuxième tour, contrairement aux élections présidentielles, aux municipales, ou aux régionales.

### Proportionnelle

Les candidats seront élus selon les règles de la proportionnelle à la plus forte moyenne.

### Circonscriptions

Le système de répartition par euro-circonscriptions ne sera pas conservé en 2019. Chaque formation conduira une seule liste nationale pour tout le territoire français.

### Répartition des sièges

Les sièges sont habituellement répartis entre les listes réunissant plus de 5 % des suffrages exprimés dans leurs régions respectives. Ce seuil de 5 % pour obtenir des élus est conservé, mais à l'échelle nationale.

### Nombre de sièges

En raison du Brexit, le nombre de sièges attribués à la France au Parlement européen est de 79 (contre 72 sièges actuellement).

### Mandat des députés

Les députés sont élus au Parlement européen pour un mandat de 5 ans.

### Voter par procuration

Si vous n'êtes pas en mesure de voter le 26 mai vous pouvez voter par procuration.

### Vote blanc

Les européennes de mai 2014 étaient les premières élections françaises au cours desquelles le vote blanc était comptabilisé. Le vote blanc sera à nouveau comptabilisé en 2019.

## La RD191 et .....la traversée de Mareil-le-Guyon

Force est de constater que les véhicules en transit traversent le village à des vitesses trop élevées,  
 Force est de constater que les panneaux de signalisation routière ne sont pas respectés,  
 Force est de constater que le trafic poids lourds est de plus en plus important,  
 Force est de constater que les poids lourds ne peuvent se croiser en deux endroits du secteur en pavés,  
 Force est de constater que les poids lourds confondent trottoirs et chaussée,  
 Force est de constater que les piétons sont de moins en moins en sécurité,  
 Force est de constater que les mobiliers urbains et les bâtiments subissent des dégradations dues au trafic routier,  
 Force est de constater que le secteur en pavés est à nouveau fortement dégradé malgré sa réfection complète au printemps 2017,  
 Force est de constater que les aménagements existants ne sont plus suffisants pour dissuader les usagers de la route de doubler dans la traversée de l'agglomération,  
 Force est de constater que le tracé d'un « itinéraire vert » n'est plus compatible avec la traversée du village,  
 Force est de constater que le « GPS » génère un trafic supplémentaire dans certaines configurations du réseau routier environnant,  
 Force est de constater que les travaux qui vont débuter sur la RN10 dans la traversée de Trappes au printemps 2019 risquent d'aggraver la situation,

Alors que faire ?

Prendre un arrêté pour interdire la traversée de l'agglomération aux poids lourds : cette question a déjà été évoquée conjointement avec les communes de *Les Mesnuls* et *Les Essarts -le -Roi*. A la demande du maire de Mareil-le-Guyon, cette hypothèse fut écartée en 2017 puis 2018 mais pourrait refaire surface si nous ne trouvons pas d'autres alternatives avec le Conseil départemental qui a la responsabilité de cet axe RD191.

Par ailleurs, une interdiction de traversée PL ne changera pas le comportement de certains usagers VL et motos qui seraient tentés, en absence de PL, de traverser le village .....un peu plus rapidement !

Le Conseil départemental, dans le cadre du Plan départemental pour un meilleur service public en milieu rural, a mis en place le programme 2018-2020 d'aide exceptionnelle aux communes de moins de 5 000 habitants pour la réalisation d'opérations de sécurité routière sur les départementales en agglomération, d'un montant de 3 000 000€.

Durant l'automne passé, l'agence départementale *Ingeniery* a répondu favorablement à la demande de vos élus quant à la conduite d'une pré-étude d'intention de demande d'éligibilité à ce programme.

Les premières réflexions sur des aménagements de la RD191 sont attendues fin du premier trimestre 2019, elles conditionneront une inscription au budget d'investissement 2019 de la commune si nécessaire.

Enfin, et pour compléter le débat RD191, nous n'oublions pas les résidents du hameau « *Cheval Mort* », nous y connaissons également quelques soucis de sécurité routière hors agglomération !



Un panneau, un toit et une gouttière abîmés suite au passage de camion sur les trottoirs

## Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Aides : Le CCAS a voté une subvention pour un séjour d'études à la montagne en janvier 2019 de quatre jeunes mareillois scolarisés en 6<sup>ème</sup> au Collège Maurice Ravel de Montfort l'Amaury,

Allocation chauffage : destinée aux personnes âgées de 67 ans et plus, non imposables sur le revenu. Les demandes accompagnées d'une copie de leur avis de non-imposition doivent être adressées au CCAS, sous enveloppe confidentielle.

Demande d'aide sociale : Pour toute demande, nous vous invitons à compléter le formulaire, à télécharger sur le site [www.mareil-le-guyon.fr](http://www.mareil-le-guyon.fr) ou à retirer en mairie, puis le retourner accompagné de votre avis d'imposition sous enveloppe confidentielle adressée au CCAS.

Les activités du CCAS :

*Après-midi jeux-goûter* : depuis de nombreuses années, ces après-midis regroupent quelques personnes désireuses de passer un moment convivial entre jeux, papotage et gourmandise.

**Le repas marcheurs / habitués du mardi :**

Cette année, la petite vingtaine de convives a eu droit à un superbe saumon, la table était bonne, l'ambiance chaleureuse, ce repas fût comme **d'habitude très apprécié.**

Merci à Annie, Gilberte, Martine, Michèle, pour les préparatifs.



### *Le repas communal du 4 décembre*

**C'est aux environs de 10h que tout le monde est monté à bord du car à destination du Moulin de Fourges,**

*Construit à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, le Moulin est un lieu à l'architecture inspirée du hameau de la Reine Marie-Antoinette au château de Versailles. Situé aux portes du parc du Vexin, à 10mn de Giverny, ce site classé offre un cadre bucolique à souhait avec son jardin au bord de l'Epte.*



Après quelques routes sinueuses à travers la campagne normande, Stéphane nous a accueilli en musique.

Après un excellent repas, l'après-midi fût ponctuée de fous rires, de danses et blagues en tout genre .

Un excellent moment.

Merci à la commune, aux membres du CCAS, à Maud, Guillaume pour la cuisine et à Stéphane pour **ses talents de chanteur, saxophoniste et d'animateur.**

### *Le goûter pour tous le 15 décembre*

**Dans l'attente du Père Noël**



Le père Noël a fait une halte à La Maison du Village le 15 décembre. Petits et grands étaient présents pour l'accueillir et partager bonbons, brioche, brownies, chocolats et vin chaud !

**Merci à l'équipe du CCAS**



## La bibliothèque

Depuis la rentrée, la bibliothèque accueille les plus jeunes les mercredis à partir de 16 heures pour une heure de contes suivie d'une petite activité.

L'atelier de Noël a été de nouveau au programme des animations de la bibliothèque cette année.

**A partir du 9 janvier, n'oubliez pas de venir découvrir les dernières acquisitions.**



## L'école

Cette année notre école maternelle accueille 56 élèves répartis dans 2 classes petits/ grands et petits /moyens.

Suite à la réunion de fin d'année scolaire du SIVOS (Syndicat Intercommunal) il a été décidé d'arrêter les TAP (Temps Activité Périscolaire), la semaine est donc ramenée à une semaine de 4 jours (9h-12h/13h30-16h30).



Nos ainé(e)s et les enfants de l'école maternelle partagent la Galette des Rois

L'équipe enseignante a prévu de nombreuses activités cueillette, sortie nature, cinéma....

Le 20 décembre, les enfants ont eu l'agréable surprise d'accueillir le très gentil Père Noël, venant directement de Laponie.



Fête de l'école juin 2018

La halte du Père Noël

## Les cérémonies du 11 novembre

Le 11 novembre 2018, la France célèbre le centenaire de l'Armistice de la Grande Guerre de 1914-1918.

A Paris, une cérémonie internationale et un forum sur la paix sont organisés.

La signature de l'armistice de la Première Guerre mondiale (1914-1918), le 11 novembre à 5h15, marque la fin des combats et la capitulation de l'Allemagne. Le cessez-le-feu est effectif à onze heures, entraînant dans l'ensemble du pays des volées de cloches et des sonneries de clairons annonçant la fin d'une guerre qui aura laissé plus de huit millions de morts et six millions d'invalides ou de mutilés. Les généraux allemands et alliés se réunirent dans un wagon-restaurant aménagé du général Foch, dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne. Le 11 novembre, l'armistice fut signé, pour une durée de 36 jours. À la suite de cet armistice, fut signé le traité de Versailles, le 28 juin 1919.

A Mareil-le-Guyon, c'est sous une pluie battante que nous avons rendu hommage à nos soldats, le matin au cimetière, l'après-midi au monument aux Morts. Hommage a été également rendu, l'après-midi à l'école maternelle, aux instituteurs de Seine et Oise morts pour la France. Nous remercions tous les participants aux cérémonies de commémoration, en particulier Michel LEGENDRE pour l'organisation et les jeunes pour leur participation active : porte-drapeau, lecture de poèmes et lettres de soldats, dépôts de gerbes. Remerciements également aux Président, porte-drapeau et membres du bureau de l'Union Nationale des Anciens Combattants de la commune de *Les Mesnuls* pour leur participation à la cérémonie de Mareil-le-Guyon.



### *Pourquoi surnomme-t-on les soldats de 14-18 "les poilus" ?*

Les soldats de la Première Guerre mondiale sont affublés d'un bien étrange surnom : les poilus. Ce dernier est tout de même bien surprenant. Comment un tel nom a-t-il pu être attribué à ces hommes ? Est-ce à cause d'une forte pilosité ou une autre explication est à trouver ? C'est ce que nous allons vous expliquer, en démontrant pourquoi les soldats de 14-18 étaient surnommés "les poilus".

Le surnom de "poilu" a été donné uniquement aux soldats français de la guerre 14-18 et n'a été que très peu utilisé pendant la Seconde Guerre mondiale. Pour l'époque, il était tout à fait normal de les surnommer ainsi. En effet, ce terme possédait alors une double signification, bien différentes de celles que nous lui connaissons aujourd'hui. Ce mot de "poilu" faisait partie de l'argot français et désignait une personne courageuse, virile. Il provient d'une expression bien plus ancienne qui est "brave à trois poils" qui était énoncée par Molière. Il l'utilisait également pour signifier un homme faisant preuve de beaucoup de courage. C'est donc pourquoi les soldats de 14-18 étaient surnommés "les poilus". Il faut noter qu'entre eux, ces derniers ne l'employaient pas et s'appelaient : "les hommes".

Il existe aussi la version qui dit que les soldats des tranchées ne pouvaient pas avoir de condition d'hygiène convenable et laissaient ainsi pousser barbes et cheveux. Cela ne peut être vrai que pour le début de la guerre. En effet, ce terme possédait alors une double signification, bien différente de celles que nous lui connaissons aujourd'hui. Ils n'étaient donc plus dotés de cette pilosité qui leur aurait valu ce surnom. Cette version est la plus contée et la plus connue, mais elle est cependant inexacte.

## Pêle-mêle 2018



Photos ci-dessus : Chorale à l'église, fête de Mareil, repas partage VMLG, marcheurs, Beaujolais, Zumba, DIY, soirée œnologie, théâtre, ..... ça bouge à Mareil ! **Grand merci aux bénévoles et au monde associatif pour l'organisation et le bon déroulement des manifestations et activités.**

## Informations pratiques

### Collecte encombrants et végétaux en 2019



Objets encombrants : les 20 mars et 09 octobre.

Les objets sont à sortir impérativement la veille au soir.

Déchets végétaux : du lundi 01 avril au lundi 09 décembre.

Les sacs de collecte sont à sortir le dimanche soir.

Déchets ménagers (poubelle verte) : le vendredi matin

Emballages ménagers (poubelle jaune) : le vendredi matin

**Nous vous rappelons qu'afin de protéger l'environnement de chacun, les poubelles doivent être sorties la veille du ramassage.**

Une fois vidées, elles doivent être rangées dans la journée

### Permanences des élus en 2019

En 2019, les permanences des élus et distribution des sacs de collecte des déchets végétaux en saison se tiendront, sauf exception, une semaine sur deux 10h30 à 11h30

Le rappel des dates sera mentionné chaque début de mois sur la « feuille jaune » distribuée dans toutes les boîtes aux lettres. En dehors de ces permanences, vous avez la possibilité de prendre rendez-vous avec un élu auprès du secrétariat de la mairie.

### Etat civil

Bienvenue :

Anna VIELOSZYNKI le 24 juillet 2018

Raphaël SICLIS le 05 novembre 2018

Raphaël MOULIN – GOUSSON le 17 décembre 2018

Il nous a quitté :

Monsieur Claude VERPY le 06 août 2018

Ils se sont dit « OUI » :

Alexandra ISTRATE et Frédéric VALTON le 03 novembre 2018.

#### Mairie de Mareil-le-Guyon

6 rue de l'Hirondelle

78490 Mareil-le-Guyon

Tél .: 01 34 86 11 03

E- mail : mareil-le-guyon@wanadoo.fr

*Horaires d'ouverture au public:*

*Lundi de 16 heures à 19 heures*

*Mardi de 9 heures à 11 heures*

*Jeu de 9 heures à 11 heures*

*Permanences des élus :10h30/11h30 aux dates mentionnées sur la feuille jaune ou sur rendez-vous.*



Responsable de la publication : Michel Lommis

Ont participé à ce numéro : Arnaud Beley, Émilie Courtais, Christine Ducoudré, Dominique Jouin, Sylvie Laskri, Michel Lommis, Nadia Michel, Patricia Sadoc, Jean-Michel Thirant

Maquette: Patricia Sadoc

Impression : C. PRINT